

Union Internationale de Physique pure et appliquée

Autor(en): **Perrier, Albert**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **113 (1932)**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

5. Union Internationale de Physique pure et appliquée

Durant l'année écoulée, le Comité suisse a pu traiter les questions qui se sont posées soit par voie de circulation, soit lors des séances de la Société Suisse de Physique.

L'Union Internationale a tenu une session ordinaire les 10 et 11 juillet à Bruxelles. Le soussigné a eu l'honneur d'y être délégué comme représentant de notre pays à la place de M. C.-E. Guye qui, à notre grand regret, estime ne plus devoir assumer la charge de président du Comité national. Les membres de ce comité comptent, heureusement, que leur premier président leur continuera l'active collaboration que son expérience des affaires internationales, autant que sa haute notoriété scientifique, rendent infiniment précieuse.

Les détails sur les délibérations de la Réunion de Bruxelles sont consignés dans le rapport adressé au Département Politique Fédéral et au Président de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Il convient toutefois de relever brièvement ici que les statuts et le nom de l'Union Internationale ont été modifiés. Les nouvelles dispositions donnent à cet organisme une liberté plus grande de travail (commissions) d'une part, et de l'autre, elles rendent plus facile l'adhésion de pays qui n'y étaient pas rattachés jusqu'ici.

Des Commissions Internationales pour la bibliographie et les questions connexes ainsi que pour la nomenclature, les symboles et unités ont été constituées, et leur programme de travail a été délimité dans ses grandes lignes.

L'Union a entendu un certain nombre de conférences scientifiques sur des questions d'actualité; à signaler à ce propos celles de savants allemands qui avaient accepté l'invitation à eux adressée par le bureau.

La prochaine session de l'Union Internationale a été fixée pour juin 1933 à Chicago, simultanément à une Exposition industrielle et à un Congrès restreint de physiciens, qui auront lieu à cette époque. Par là, la tradition est rompue qui conduisait jusqu'ici les réunions à Bruxelles. Il y a lieu d'admettre que, dans le futur, les sessions se tiendront successivement dans divers pays.

sig. *Albert Perrier.*

6. Union internationale des Sciences biologiques

L'Union internationale des Sciences biologiques a tenu sa septième Assemblée générale le 13 juillet 1931 à Bruxelles, sous la présidence du Dr F.-A.-F.-C. Went, président. La Suisse y était représentée par le Dr John Briquet. Y étaient représentés également: la Belgique, l'Empire chérifien du Maroc, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Hollande, le Japon, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie.

Séance administrative. Le premier objet à l'ordre du jour comportait une révision de six des articles des Statuts qui ont été modifiés selon le texte qui sera imprimé et envoyé aux membres de l'Union.